

Convention collective : Vétérinaires (personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires)

Eléments de paie			Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base (Forfait 200 jours)						5 481.00			
Salaire brut						5 481.00			
Santé									
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès							5 481.00	13.0000	712.53
Complémentaire - Incap. Inval. Décès			3 925.00	0.4300	16.88		3 925.00	1.3100	51.42
Complémentaire - Incap. Inval. Décès			1 556.00	1.6200	25.21		1 556.00	1.3100	20.38
Complémentaire - Santé							3 925.00	1.8300	71.83
Accidents du travail & mal. professionnelles							5 481.00	2.2900	125.51
Retraite									
Sécurité Sociale plafonnée			3 925.00	6.9000	270.83		3 925.00	8.5500	335.59
Sécurité Sociale déplafonnée			5 481.00	0.4000	21.92		5 481.00	2.0200	110.72
Complémentaire Tranche 1			3 925.00	4.1500	162.90		3 925.00	6.2200	244.13
Complémentaire Tranche 2			1 556.00	9.8600	153.42		1 556.00	14.7800	229.98
Famille							5 481.00	5.2500	287.75
Assurance chômage									
Chômage							5 481.00	4.3800	240.06
APEC			5 481.00	0.0240	1.31		5 481.00	0.0360	1.97
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.									
Développement du paritarisme							5 481.00	0.0400	2.19
Autres contributions dues par l'employeur									
Autres contributions dues par l'employeur							5 481.00	4.6060	252.46
Autres contributions dues par l'employeur							3 925.00	0.1000	3.93
Autres contributions dues par l'employeur							143.63	8.0000	11.49
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu			5 528.71	6.8000	375.95				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu			5 528.71	2.9000	160.33				
Total des cotisations et contributions					1 188.75				2 701.94
Réintégration fiscale			71.83						
Montant net social			4 292.25						
Net à payer avant impôt sur le revenu						4 292.25			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			78.66						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS			4 524.41	- 12.4000	561.03				
Taux personnalisé									
Impôt sur le revenu : cumul PAS annuel			2 372.10						
Net payé						3 731.22			

	Jours		Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	21.00		5 481.00	3 925.00	4 524.41	2 701.94	8 182.94	8 182.94	0.00
Annuel	72.00		23 058.57	15 700.00	19 020.32	11 526.93	34 585.50	34 408.86	0.00
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		16.25					Net payé : 3 731.22 euros		
Pris		4.00							
Solde		12.25					Paiement le 30/04/2025 par Virement		

Le Colisée Gardens
8-10 avenue de l'Arche
92400 Courbevoie

Courbevoie, le 12/03/2025,

Objet : Rappel concernant le solde des congés payés avant le 31 mai 2025 (acquis du 01/06/23 au 31/05/24)

Chers collaborateurs, Chères collaboratrices,

Comme vous le savez, la prise régulière de vos congés payés sur l'année vous permet de bénéficier de repos nécessaires et de maintenir un équilibre personnel et professionnel essentiel.

En tant qu'employeur, il appartient au Président de votre Société et plus particulièrement à vos managers de veiller à ce que l'ensemble des congés payés soient effectivement pris par chacun des collaborateurs.

Pour rappel, et conformément à notre politique d'entreprise, il est impératif que vous soldiez vos congés acquis entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024 **avant le 31 mai 2025** (il s'agit des congés payés indiqués en bas de votre bulletin de salaire dans la case « *Congés N-1* »).

A défaut de prise, ces congés ne pourront être reportés sur l'année suivante et seront donc perdus, sauf impossibilité particulière de prendre ces congés (notamment en cas de congé maternité).

Nous vous remercions donc de bien vouloir proposer dans les plus brefs délais vos dates de congés à votre responsable hiérarchique afin que ce dernier puisse planifier et organiser au mieux les congés payés des équipes en cohérence avec l'activité de la clinique.

Avec notre considération respectueuse,

La Direction des Ressources Humaines